

20 mars 2013

N° 07 – 2013

Assemblée générale mixte du 25 avril 2013

Les actionnaires de SCOR SE sont informés qu'une Assemblée générale ordinaire annuelle et extraordinaire se tiendra le jeudi 25 avril 2013 à 10 heures au siège social du groupe SCOR :

5, avenue Kléber
75795 Paris cedex 16

> L'avis de réunion correspondant est publié au *Bulletin des Annonces Légales Obligatoires* du 20 mars 2013 et contient l'ordre du jour et le projet du texte des résolutions qui seront soumises au vote des actionnaires à l'occasion de cette Assemblée.

Les actionnaires au porteur doivent adresser une demande auprès de leur intermédiaire financier aux fins d'obtenir les formulaires de procuration et de vote par correspondance. Les actionnaires nominatifs les recevront directement avec leur convocation.

Les informations relatives à cette Assemblée peuvent être consultées sur le site internet de SCOR à l'adresse suivante : www.scor.com, rubrique « Investisseurs/Assemblées Générales ».

Les actionnaires pourront par ailleurs se procurer les documents préparatoires à l'Assemblée dans les délais légaux sur le site internet de SCOR ou sur simple demande auprès du service Relations Investisseurs (actionnaires@scor.com).

> Le dividende proposé pour l'année 2012 est de EUR 1,20 par action, intégralement payable en numéraire. Sous réserve de l'approbation de l'Assemblée, le dividende sera détaché le 30 avril 2013 et mis en paiement le 3 mai 2013.

> Les mandats de quatre administrateurs sur les douze siégeant au Conseil d'administration, ainsi que celui du censeur, arriveront à échéance lors de la prochaine Assemblée.

Dans ce cadre, sur proposition du Comité des Rémunérations et des Nominations, le Conseil d'administration poursuit les principes directeurs adoptés en 2011 en vue de renouveler sa composition : tous les administrateurs se sont accordés sur la nécessité de maintenir le Conseil à une taille réduite, de le féminiser davantage, de poursuivre les efforts de rajeunissement et de favoriser une internationalisation accrue et une diversification des compétences tout en maintenant une part prépondérante d'administrateurs indépendants (tels qu'appréciés par le Comité des Rémunérations et des Nominations selon les critères fixés par le Règlement Intérieur du Conseil d'administration à partir des recommandations du Code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF - soit 11 administrateurs indépendants sur 13 dans la nouvelle configuration qui est proposée).

Ces principes ont donc présidé au choix des candidats administrateurs lesquels ont par ailleurs fait, au regard de l'activité de la Société, l'objet d'une évaluation de leurs connaissances, compétences et expériences, de leur mérite et de leur indépendance ; toutes qualités nécessaires à l'exercice de cette fonction.

20 mars 2013

N° 07 – 2013

Par ailleurs, sur proposition du Comité des Rémunérations et des Nominations, le Conseil d'administration a décidé de ne pas proposer le renouvellement du mandat du Censeur.

Dans ce contexte, le Conseil d'administration de SCOR SE propose aux actionnaires de procéder aux renouvellements et nominations suivants :

- **Gérard Andreck**

Il est proposé de renouveler le mandat de Gérard Andreck en qualité d'administrateur de la Société pour une durée de 2 années expirant à l'issue de l'Assemblée appelée à se prononcer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

De nationalité française, Gérard Andreck est Président du groupe MACIF depuis juin 2006. Très impliqué dans l'économie sociale, Gérard Andreck a assuré la présidence du CJDES (Centre des Jeunes Dirigeants de l'Economie Sociale) entre 1991 et 1993. En juin 1997, il devient Directeur général de la MACIF et seconde Jean Simonnet, alors Président. Homme clé dans la naissance du partenariat noué entre les Caisses d'Epargne, la MACIF et la MAIF en octobre 2004, il a été nommé Président du Directoire de la Holding qui concrétisait ce partenariat en novembre 2005. Le 1^{er} juillet 2008, il est élu Président du Groupement des Entreprises Mutuelles d'Assurances (GEMA) pour un mandat de 3 ans et devient Président du Conseil des Entreprises, Employeurs et Groupements de l'Economie Sociale (CEGES) le 12 mai 2009. En octobre 2010, il est nommé au Conseil Economique et Social et Environnemental (CESE).

Gérard Andreck a été nommé pour la première fois administrateur de la Société en 2008.

- **Charles Gave**

Il est proposé de renouveler le mandat de Charles Gave en qualité d'administrateur de la Société pour une durée de 2 années expirant à l'issue de l'Assemblée appelée à se prononcer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

De nationalité française, Charles Gave mène des recherches sur l'allocation tactique d'actifs depuis plus de 40 ans. Après avoir passé trois ans en qualité d'analyste financier dans une banque d'investissements française, il crée CECOGEST en 1974, une entreprise de recherche indépendante au travers de laquelle il sert pendant 12 ans un large portefeuille de clients dans le monde entier. En 1986, Charles Gave quitte la recherche pure pour la gestion monétaire : il co-fonde Cursitor-Eaton Asset Management où il est responsable de la politique de placement et gère plus de 10 milliards de dollars d'argent institutionnel sur la base de mandats de gestion mondiaux. En 1995, Cursitor est cédée à Alliance Capital que Charles Gave quittera finalement en 1998 pour créer GaveKal dont il est l'actuel Président. Il est aujourd'hui aux conseils de Marshall-Wace et de Grace Financial. Il renforce les compétences du Conseil en matière de connaissance des marchés financiers et lui apporte également une expertise accrue sur la zone asiatique du fait de son activité professionnelle aujourd'hui répartie entre l'Europe et Hong Kong.

Charles Gave a été nommé pour la première fois administrateur de la Société en 2011.

- **Andreas Brandstetter**

Il est proposé de nommer Andreas Brandstetter en qualité d'administrateur de la Société pour une durée de 2 années expirant à l'issue de l'Assemblée appelée à se prononcer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

20 mars 2013

N° 07 – 2013

De nationalité autrichienne, Andreas Brandstetter a été membre de directoire d'UNIQA Versicherungen AG de 2002 à 2011.

Depuis 2011, il est Président du Directoire et Directeur général d'UNIQA, Directeur général d'Austria Versicherungsverein Privatstiftung, membre de Directoire de PEIF (Pan European Insurance Forum), Directeur adjoint de la Chambre économique autrichienne, division banque et assurance et membre du Directoire de la Fédération de l'industrie autrichienne.

- **Thierry Derez**

Il est proposé de nommer Thierry Derez en qualité d'administrateur de la Société pour une durée de 4 années expirant à l'issue de l'Assemblée appelée à se prononcer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

De nationalité française, Thierry DEREZ a été avocat, inscrit au barreau de Paris, avant d'entrer en 1995 dans le groupe d'assurances AM-GMF, d'abord en tant que Directeur général adjoint de GMF puis en 2001 en tant que Président-Directeur général des Assurances Mutuelles de France et de la GMF et à partir de septembre 2003, comme Président-Directeur général du groupe AZUR-GMF.

Il est aujourd'hui Président du Conseil d'administration d'Assurances Mutuelles de France, de GMF Assurances et Président-Directeur général de la Garantie Mutuelle des Fonctionnaires (GMF).

Il est nommé administrateur de MAAF Assurances en novembre 2004, et en devient Président-Directeur général en juin 2005.

Depuis juin 2007, il est Président du Conseil d'administration de MMA IARD Assurances Mutuelles, MMA IARD, MMA Assurances Mutuelles et MMA Vie.

Depuis 2008, il occupe la fonction de Président-Directeur général de Covéa.

- **Kory Sorenson**

Il est proposé de nommer Kory Sorenson en qualité d'administrateur de la Société pour une durée de 2 années expirant à l'issue de l'Assemblée appelée à se prononcer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

De nationalité britannique, Kory Sorenson, née aux Etats-Unis, a fait sa carrière dans la finance, en consacrant ces quinze dernières années exclusivement à la gestion du capital et du risque au sein de compagnies d'assurance et d'institutions bancaires. Plus récemment, elle a proposé des prestations de conseil dans le domaine de l'assurance. Elle a occupé jusqu'à la fin de l'année 2010 le poste de Managing Director, Head of Insurance Capital Markets chez Barclays Capital à Londres, où son équipe a réalisé des opérations innovantes en gestion du capital telles que le lancement des premières titrisations privées et renouvelables. Elle a par ailleurs réalisé des fusions-acquisitions, ainsi que des opérations sur fonds propres, de capital hybride et de couverture pour d'importantes compagnies d'assurance. Elle dirigeait auparavant l'équipe en charge des marchés financiers spécialisés dans l'assurance au Crédit Suisse ainsi que l'équipe en charge des marchés de la dette des institutions financières chez Lehman Brothers en Allemagne, en Autriche et aux Pays-Bas. Elle a débuté sa carrière en banques d'investissements à Morgan Stanley et dans le secteur financier chez Total S.A.

Elle parle couramment français et est titulaire d'un DESS de l'Institut d'Etudes Politiques de Paris, d'un master en économie appliquée de l'université Paris Dauphine, et d'une licence en sciences politiques et en économétrie avec mention bien de l'American University de Washington D.C.

20 mars 2013

N° 07 – 2013

- **Fields Wicker-Miurin**

Il est proposé de nommer Fields Wicker-Miurin en qualité d'administrateur de la Société pour une durée de 2 années expirant à l'issue de l'Assemblée appelée à se prononcer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

De nationalité américaine et britannique, Fields Wicker-Miurin a réalisé ses études en France, à l'Institut d'Études Politiques de Paris, puis aux États-Unis et en Italie. Elle est diplômée de l'université de Virginia et de la Johns Hopkins University. Fields Wicker-Miurin a commencé sa carrière dans la banque à la Philadelphia National Bank dont elle a ouvert le bureau du Luxembourg puis étendu les activités au Benelux, à l'Italie, à la Grèce et à la Turquie. Elle a ensuite rejoint le groupe Strategic Planning Associates (Mercer Management Consulting) avant de devenir, en 1994, Directeur financier et responsable de la stratégie du London Stock Exchange. En 2002, elle a été un des fondateurs de la société Leaders' Quest, dont l'activité est d'organiser des programmes permettant à des dirigeants internationaux de tous secteurs d'échanger leur expérience avec des acteurs du monde des affaires et de la société civile des pays émergents. Décorée en 2007 de l'Ordre de l'Empire britannique, Fields Wicker-Miurin a été membre du Nasdaq Technology Advisory Council et d'un panel d'experts sur l'harmonisation des marchés financiers auprès du Parlement européen.

Elle est par ailleurs administrateur de BNP Paribas, de CDC Group Plc et de Ballarpur International Graphic Paper Holdings.

*

* *

Communiqué de presse

(p.5/5)

20 mars 2013

N° 07 – 2013

Énoncés prévisionnels

SCOR ne communique pas de « prévisions du bénéfice » au sens de l'article 2 du Règlement (CE) n°809/2004 de la Commission européenne. En conséquence, les énoncés prévisionnels dont il est question au présent paragraphe ne sauraient être assimilés à de telles prévisions de bénéfice. Certains énoncés contenus dans ce communiqué peuvent avoir un caractère prévisionnel, y compris, notamment, les énoncés annonçant ou se rapportant à des événements futurs, des tendances, des projets ou des objectifs, fondés sur certaines hypothèses ainsi que toutes les déclarations qui ne se rapportent pas directement à un fait historique ou avéré. Les énoncés prévisionnels se reconnaissent à l'emploi de termes ou d'expressions indiquant, notamment, une anticipation, une présomption, une conviction, une continuation, une estimation, une attente, une prévision, une intention, une possibilité d'augmentation ou de fluctuation ainsi que toutes expressions similaires ou encore à l'emploi de verbes à la forme future ou conditionnelle. Une confiance absolue ne devrait pas être placée dans de tels énoncés qui sont par nature soumis à des risques connus et inconnus, des incertitudes et d'autres facteurs, lesquels pourraient conduire à des divergences importantes entre les réalisations réelles d'une part, et les réalisations annoncées dans le présent communiqué, d'autre part.

Le Document de référence de SCOR déposé auprès de l'AMF le 6 mars 2013 sous le numéro D.13-0106 (le « Document de référence »), décrit un certain nombre de facteurs, de risques et d'incertitudes importants qui pourraient affecter les affaires du groupe SCOR. En raison de l'extrême volatilité et des profonds bouleversements qui sont sans précédent dans l'histoire de la finance, SCOR est exposé aussi bien à des risques financiers importants qu'à des risques liés au marché des capitaux, ainsi qu'à d'autres types de risques, qui comprennent les fluctuations des taux d'intérêt, des écarts de crédit, du prix des actions et des taux de change, l'évolution de la politique et des pratiques des agences de notation, ainsi que la baisse ou la perte de la solidité financière ou d'autres notations.